

# *L'écho de l'Argentonne*



bulletin communal de Rioux-Martin – Janvier 2011

## **Le mot du maire**

*En cette période, c'est toujours avec plaisir que je vous souhaite à toutes et à tous une excellente année sur le plan personnel.*

*Dans un contexte marqué par de nombreuses réformes : collectivités territoriales, finances publiques, nous pouvons nous interroger sur notre avenir et nos moyens pour finaliser nos projets.*

*L'objectif national étant de parvenir à une couverture totale du territoire par des intercommunalités au plus tard en juin 2013, formons le vœu que nos communes rurales restent confortées et puissent continuer à se consacrer à leur développement, leur animation et faciliter la vie de leurs habitants.*

*Côté finances, bien conscients que la maîtrise des dépenses publiques est une nécessité, nous espérons vivement que la nouvelle dotation d'équipement des territoires ruraux nous soit maintenue, voire élargie, pour nous permettre de lancer les travaux destinés au ralentissement des véhicules dans la traversée de notre bourg, et aussi de continuer les travaux en cours : terminer le cimetière, rechercher des solutions pour l'assainissement individuel dans le bourg, améliorer la collecte des ordures ménagères, assurer l'entretien de nos routes et chemins !*

*Ensemble vers 2011 !*

**Denis Giorgessi**

## Nouveau cimetière paysager

Les travaux de construction du nouveau cimetière de la commune, situé en dessous de la mairie, au lieu-dit « Chez Martin », se poursuivent.

Le mur d'enceinte, permettant de retenir la terre sur deux côtés du cimetière, a été finalisé en novembre 2010. Il fait plus de 80 mètres de long. Afin de respecter l'architecture locale et de poursuivre la politique d'aménagement du bourg, il a été construit en moellons (récupérés sur l'ancienne ferme de Chez Martin, en cours de démolition) et en pierres de taille, préparées par T. Condemine.

Ces travaux de construction ont duré environ un mois. Ils ont été réalisés par les salariés du chantier d'insertion PASS Sud Charente, encadrés par un artisan tailleur de pierres, M. Timothée Condemine, qui a également réalisé les finitions (dessus de mur, pierres d'angles...).

Ce mur sera prochainement enduit, surmonté d'une clôture grillagée et doublé d'une haie végétale, afin de fermer le site. Ce cimetière sera « paysagé » car il sera entouré d'une haie végétale variée et non clôturé par un mur.

À suivre début 2011 : création des allées du cimetière, création d'une entrée (piles en pierre et portail), d'un point d'eau, plantation des massifs, création d'un jardin du souvenir et d'un columbarium...

Deux places de parking pour les personnes à mobilité réduite seront créées entre le futur cimetière et la mairie, permettant ainsi à ces personnes de pouvoir accéder aux infrastructures communales.

La municipalité espère que ce cimetière sera opérationnel fin 2011. Un règlement sera établi, fixant les règles à suivre dans cet espace et fixant les tarifs des concessions (caveaux et caves urnes pour les cendres).



## Voirie communale

La commission voirie de la commune de Rioux-Martin s'est réunie en 2010 afin de programmer le broyage et les travaux urgents à réaliser sur les routes et chemins communaux et ruraux.

Le chantier d'insertion PASS Sud Charente a réalisé du point à temps sur les routes communales afin de boucher les principaux trous. Plus de 10 tonnes d'enrobé ont été utilisées.

Le broyage des accotements des routes et chemins communaux a été réalisé par l'entreprise Naudin TP d'Yviers. Trois passages ont été effectués en 2010 :

- ✓ 2 passages pour broyer les banquettes des routes communales,
- ✓ et un passage en fin d'année pour broyer les banquettes, fossés et talus des routes communales, ainsi que la banquette des chemins ruraux et communaux.

Les carrefours et virages dangereux sont eux nettoyés de façon plus régulière par PASS Sud Charente afin d'assurer la sécurité des personnes et des véhicules.

La commune s'est également engagée dans l'élagage manuel de ses routes et chemins. Une partie a été réalisée cette année par le chantier d'insertion PASS Sud Charente.

Les prochains gros travaux de voirie, dans le cadre du FDAC (Fonds départemental d'aide aux communes, avec le CG 16 – programme d'aide tous les 3 ans) auront lieu en 2012.

## Travaux réalisés en 2010 par l'association PASS Sud Charente pour Rioux-Martin

Exploitation et entretien des forêts communales au lieu-dit « Chez Birot », confection de bois de chauffage, de la coupe à la livraison, soit 55 stères de bois de chauffage bénéficiant prioritairement aux habitants de la commune. L'ensemble du travail, autour de la forêt communale, a représenté environ 700 h.

L'entretien des espaces verts communaux a mobilisé environ 1 500 heures d'investissement des salariés : tonte, débroussaillage, entretien des massifs, taille des haies et des arbres, ramassage des feuilles, désherbage... PASS a également travaillé plus 750 h pour démolir la grange de Chez Martin, trier, récupérer les moellons et construire le mur du nouveau cimetière.

Les salariés n'ont pas échappé aux activités traditionnelles de l'entretien des locaux (250 h), des bacs poubelles, nettoyage de l'église...

Et pour le plaisir des petits et des grands, ils ont procédé à l'installation des décorations de Noël.

Au total, PASS Sud Charente a fourni pour plus de 3 550 heures de travaux à la commune pour une subvention de 12 500 euros.

*Toute l'équipe de PASS Sud Charente, salariés en insertion, encadrants techniques, accompagnatrice socioprofessionnelle, coordinatrice et président, vous présente ses meilleurs vœux pour 2011.*

### Point à temps sur les routes communales.



**Cuisines de la salle des fêtes** : un tableau électrique indépendant a été installé dans la cuisine de la salle des fêtes. Les personnes louant la salle seront alors autonomes en cas de problèmes électriques. Un câble triphasé a été installé afin de pouvoir utiliser une friteuse, en parallèle d'autres appareils électroménagers.

Une hotte aspirante sera installée au-dessus de la gazinière, afin d'assurer le confort des usagers et d'améliorer la sécurité des cuisines.

Des plaques en inox ont été posées sur les plans de travail. Cela permet de cuisiner dans de meilleures conditions d'hygiène.

**Salle des fêtes** : Durant l'année 2010, la salle des fêtes de Rioux-Martin a été réservée 22 fois, notamment pour 4 mariages et 3 personnes de la commune.

La salle des fêtes est très demandée pour le style de sa salle ainsi que pour le cadre de son jardin avec le préau, le four à pain et la mare, la fontaine... Déjà 9 réservations pour 2011.

### Tarifs de location de la salle des fêtes :

	Hab. Rioux-Martin	Hors commune
La journée	60 €	122 €
Journée suppl.	40 €	78 €
Lave-vaisselle	30 €	30 €
Dose de lavage	0,15 € l'unité	
Jetons chauffage	3 € l'unité	
Préau seul	gratuit	5 €

Les couverts mis à la disposition des usagers sont comptés avant et après la location. Les pièces manquantes (perdus, cassées...) devront être remboursées.

Un chèque de caution de 60 € vous sera demandé lors de la réservation de la salle.

Pour toutes réservations, contacter l'adjoint en charge de la salle des fêtes, M. Bruno Demptos, au 05 45 98 15 80 (heures des repas).

**ATTENTION** : une personne de la commune ne peut louer la salle des fêtes à son propre compte pour une personne qui n'habite pas la commune.

**Préau de la salle des fêtes** : des gouttières ont été installées tout autour du préau, afin d'assurer le confort des usagers en cas de pluie. Les eaux de pluie sont récupérées et envoyées dans la mare, permettant par la suite de remplir les abreuvoirs pour l'alimentation en eau des chevaux de l'association ATRAIT.

## Assainissement

### Contrôles d'assainissement réalisés en 2010 et bilan global des contrôles réalisés depuis 2006 :

La commune de Rioux-Martin et le service public d'assainissement non collectif de la Communauté de communes du Pays de Chalais ont signé une convention de services qui fixe les modalités et les conditions du contrôle technique des systèmes d'assainissement non collectif. Celle-ci regroupe les points suivants :

- ✓ La vérification technique de la conception, de l'implantation et de la bonne exécution des ouvrages, y compris l'instruction des certificats d'urbanisme.

- ✓ La vérification périodique du bon fonctionnement des dispositifs d'assainissement non collectif existants.

- ✓ Le conseil et l'information des usagers.

La campagne de 2010 concerne la fin du diagnostic des installations existantes d'assainissement autonome.

En effet, ce diagnostic a débuté en 2006, le but de ces visites est donc de faire un état global du parc de la commune de Rioux-Martin, afin de localiser les « points noirs » de la commune.



### Bilan global de la commune de Rioux-Martin

Le parc de la commune de Rioux-Martin compte à ce jour 165 installations d'assainissement non collectif, compte tenu qu'aucun réseau d'assainissement collectif n'est présent sur la commune.

Le bilan de la commune est donc réalisé sur 155 installations d'assainissement non collectif :

- ✓ Filières pas acceptables (priorité 1 – installation à forte nuisance) : 63 maisons (41 %) ;
- ✓ Filières acceptables sous réserve (priorité 2 – installation à faible nuisance) : 27 maisons (17 %) ;
- ✓ Filières acceptables (priorité 3 – installations sans nuisance) : 65 maisons (42 %).

Les filières « pas acceptables » concernent essentiellement :

- ✓ Un rejet de surface ou dans le réseau d'eaux pluviales, on comptabilise 45 rejets bruts ou prétraités, soit 70 % des installations.
- ✓ Un rejet vers un puisard (15 installations, soit 25 %).
- ✓ Un dysfonctionnement important d'installation existante d'assainissement non collectif (3 installations, soit 5 %).

Les installations se retrouvant dans cette catégorie sont principalement des habitations qui se trouvent dans la zone collective de la commune, localisées dans le bourg, soit 60 %.

Toutefois, on comptabilise 42 % des installations dans la catégorie « acceptable », ce qui équivaut à un peu moins de la moitié du parc de la commune de Rioux-Martin.

Les installations non visitées de la commune sont au nombre de 10. Elles feront l'objet de relances l'année prochaine.

**Point sur l'assainissement collectif** Notre municipalité a lancé en 2005 une réflexion sur l'assainissement dans la commune qui avait abouti à la réalisation d'un zonage d'assainissement. Deux secteurs avaient été définis : un secteur qui à terme pourrait être assaini collectivement (zone du bourg et de Chez Bariot) et un secteur qui resterait en assainissement non collectif (tout le reste de la commune).

Dans le même temps la loi sur l'eau du 30 décembre 2010 a entraîné la mise en place d'un Service public d'assainissement non collectif (SPANC). À ce titre les installations d'assainissement de toute la commune ont été visitées et leur état évalué.

Dans le cadre d'une réflexion sur les zones classées en assainissement collectif (le bourg et Chez Bariot), il était nécessaire de contrôler en priorité les installations d'assainissement non collectif de ces secteurs, afin de juger la pertinence du collectif et éventuellement d'étudier d'autres solutions.

L'agence de l'eau Adour-Garonne et le Conseil général de la Charente sont les principaux financeurs pour la réalisation d'un assainissement collectif (station et réseaux). Seules les

collectivités ayant des impacts identifiés sur des usages ou sur le milieu naturel seront prioritaires pour l'obtention d'une aide financière. Cela n'étant pas le cas de Rioux-Martin, notre dossier ne sera donc pas étudié avant 2013.

De plus, ce projet ne serait pas viable financièrement en raison du faible nombre d'habitations à brancher (le prix de l'eau serait multiplié au moins par 5).

C'est pourquoi aujourd'hui la municipalité souhaite trouver la meilleure solution d'assainissement en termes de performances, de coût et d'équité pour les usagers. Dans ce but, nous avons missionné le bureau d'études *Impact Eau Environnement* pour étudier toutes les solutions possibles d'assainissement des habitations agglomérées du bourg, celles pour qui avait été envisagée au départ une solution de traitement collectif.

Il a donc été organisé une réunion publique conjointe pour les deux communes de Rioux-Martin et Yviers le 22 décembre 2010, au cours de laquelle le bureau d'étude a expliqué les objectifs de la mission et ses méthodes de travail.

## Les projets communaux

### Aménagement des entrées et du centre du bourg sur la RD n° 20 afin d'y limiter la vitesse des véhicules

Ce projet est une des actions Agenda 21 (programme 2007-2010) de la commune de Rioux-Martin, proposée par le comité de pilotage et validée par le conseil municipal.

Au vu de la dangerosité entraînée par la vitesse élevée des véhicules dans le bourg et le passage régulier de véhicules lourds (camions bennes, tracteurs...), ce projet a été répertorié comme prioritaire.

Un comptage des véhicules aux entrées du bourg a été réalisé par l'Agence départementale de l'aménagement de Montmoreau en février 2008. Il apparaît que plus de la moitié des véhicules sont en excès de vitesse. Les entrées du bourg sur la route départementale n° 20 sont les plus touchées par ces excès.

Afin d'y diminuer la vitesse, la municipalité souhaite que ces entrées du bourg de Rioux-Martin sur la RD n° 20, en direction de Chalais et de La Genétouze, fassent l'objet d'un aménagement (matérialisation au sol, végétalisation, chicane...), en reprenant le schéma d'aménagement du bourg et en le poursuivant. Il est également demandé que le centre du

bourg, au niveau de la place centrale, fasse l'objet d'aménagements complémentaires pour y limiter la vitesse.

Un levé topographique de ces entrées du bourg a été dressé en décembre 2008 par un géomètre.

Octobre 2010: un dossier de consultation a été réalisé conjointement avec le Conseil général de la Charente, gestionnaire de la route départementale, afin de trouver un maître d'œuvre. Ce dernier aura les missions suivantes, réparties selon deux tranches:

- ✓ Tranche ferme: avant-projet
- ✓ Tranche conditionnelle: projet, assistance à la passation des contrats de travaux, direction de l'exécution des travaux et assistance aux opérations de réception.

La consultation de maîtres d'œuvre a commencé le 4 novembre 2010. Une annonce a été publiée sur le site internet du BOAMP. Nous avons reçu 11 demandes de dossiers et 7 offres dans les délais impartis (le 30/11/2010).

Globalement le bureau d'études aura pour missions:

- ✓ Caractérisation du périmètre d'étude, avec recueil des données (milieu naturel, démographie, urbanisation...) et analyse de la situation (contraintes d'habitat, études des sols: sondages et tests).
- ✓ Études des solutions envisageables, avec réhabilitation de l'assainissement non collectif, solutions en non collectif regroupé (scénarios), incidences et critères de choix.
- ✓ Approbation du zonage, avec adoption du projet de zonage, élaboration de la carte de zonage et préparation du dossier d'enquête publique.

Le bureau d'études passera dans toutes les habitations du bourg, actuellement classées en assainissement collectif, afin de réaliser des sondages et des tests de perméabilité. Si vous êtes concerné, un courrier vous a été envoyé personnellement.

Une seconde réunion publique sera organisée à la fin de l'étude, afin de présenter la solution retenue par la collectivité.



La commission communale « appels d'offres » a été réunie le 9 décembre 2010, en présence d'un représentant du CG16. Un tableau comparatif des offres a été réalisé en fonction des deux critères énoncés dans le cahier des charges (prix de la prestation: 60 % et technicité: 40 %). Il apparaît que la meilleure offre, en fonction des critères énoncés ci-dessus, est celle du maître d'œuvre *ERI (Études de réalisations d'infrastructures), 16570 Marsac*.

Le conseil municipal a donc engagé le bureau d'études *ERI* pour la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des entrées et du centre du bourg de Rioux-Martin sur la RD n° 20, afin d'y limiter la vitesse.

Une première réunion de travail a été organisée le 22 décembre 2010 avec les élus de Rioux-Martin, le bureau d'études retenu: *ERI*, le Conseil Général de la Charente, et le Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement de la Charente (le CAUE), afin de lancer cette étude.

L'avant-projet (plans et budget prévisionnel des aménagements) devra être terminé début février, permettant ainsi à la municipalité de présenter des demandes de subventions auprès du Conseil général et de l'État (DGE). Le début des travaux se fera en fonction des réponses des financeurs.

### Projet de ferme photovoltaïque au sol « Chez Birot »

Comme annoncé dans le précédent journal communal, la commune souhaite s'engager dans une démarche de production d'énergie propre et renouvelable. Une partie des parcelles communales situées sur le site de « Chez Birot » semblent adaptées à ce projet. La commune louerait pendant 25 ans ces terres à une société qui y implanterait des panneaux photovoltaïques au sol.

Trois sociétés sont venues présenter leur projet respectif (*Altech, Solaire direct et Valeco*). Après comparaison des 3 propositions, le conseil municipal a retenu la proposition la plus intéressante pour la commune, celle de la société *Valeco Ingénierie*. Cette société est basée à Montpellier et une antenne est située à Bordeaux.

Une promesse de bail a été signée fin novembre. Cette promesse a été soumise à l'avis de l'Association des maires de la Charente, ainsi qu'au Syndicat départemental d'électricité et de gaz de la Charente (SDEG 16).

Les études environnementales sur le site de Chez Birot commenceront en mars 2011.

# Les manifestations communales en 2010

## Cérémonie du 8 mai

Comme chaque année, la commune a organisé une cérémonie commémorative en l'honneur de la victoire du 8 mai 1945, au monument aux morts de la commune. Cette commémoration a été suivie d'un vin d'honneur offert aux personnes présentes par la collectivité.

## Jeux intervillages 2010 organisés par Brie-sous-Chalais le 28 août

Les Jeux intervillages 2010 se sont déroulés à Brie-sous-Chalais le 28 août par un temps magnifique et dans une très bonne ambiance, avec 4 équipes: Yviers, Curac/Bardenac, Brie-sous-Chalais et Rioux-Martin.

Au programme de cet après-midi festif:

- ✓ jeux des adultes: relais des fermiers, course de l'ivrogne, chasse aux œufs, tir à la corde, strip-tease sur piscine avec des candidats on ne peut plus sexy, rallye des vaches avec la 4 L de Brie...
- ✓ jeux pour les enfants: chasse aux ballons, relais des petits fermiers, tir à la corde...
- ✓ le traditionnel fil rouge (lancer de charentaises),
- ✓ et le jeu des élus (tournois de ping-pong).

Le capitaine Gaël a su diriger notre équipe, en encourageant et en coachant adultes et enfants. La commissaire Anne a fait respecter le règlement, avec les commissaires des autres équipes. Notre maire Denis s'est bien battu au tournoi de ping-pong. La journée et la soirée ont été animées par Daniel Laroche, d'Yviers.

Merci aux communes voisines qui sont venues nous prêter main-forte pour consolider l'équipe de Rioux-Martin à la dernière minute.

Les résultats ont été proclamés avec le vin d'honneur offert par le Comité des fêtes de Brie-sous-Chalais:

- 1<sup>er</sup> Brie-sous-Chalais avec 44 points,
- 2<sup>e</sup> Rioux-Martin, avec 30 points,
- 3<sup>e</sup> Curac / Bardenac avec 27 points,
- 4<sup>e</sup> Yviers avec 24 points.

Rioux-Martin a brillamment mérité sa 2<sup>e</sup> place, grâce notamment à l'équipe des enfants, qui a remporté l'épreuve du tir à la corde. Rioux-Martin étant vainqueur à égalité avec Brie-sous-Chalais l'an dernier, c'est notre capitaine, Gaël, qui a remis la coupe aux vainqueurs 2010: l'équipe de Brie.

La journée s'est terminée par un repas très convivial dans la salle des fêtes de Brie, où toutes les équipes et leurs supporters, ont pu partager un repas préparé et servi par la Boucherie du Centre à Brossac.



La course de l'ivrogne, pas facile de courir droit !!

## Cérémonie du 11 novembre

La commune a organisé une cérémonie commémorative en l'honneur de l'armistice du 11 novembre 1918, au monument aux morts de la commune. Les pompiers de Chalais ont été invités par le conseil municipal. Cette année c'est M. Jacques Vessière qui a porté le drapeau.

Cette commémoration a été suivie d'un vin d'honneur offert aux personnes présentes par la collectivité à la salle des fêtes.



La finale du tir à la corde enfants, brillamment remportée par Rioux-Martin.



Le rallye des vaches avec la 4 L de Brie.



L'équipe de Rioux-Martin.

## Repas des aînés le 19 décembre

Le repas en l'honneur des anciens de la commune a eu lieu à la salle des fêtes, le dimanche 19 décembre, en présence d'une soixantaine de personnes. Les habitants de plus de 60 ans ont été invités par la municipalité, toutes les autres personnes de la commune étaient également les bienvenues, contre participation. Le conseil municipal et les employés communaux ont également été invités.

Après les souhaits de bienvenue et ceux liés aux fêtes de fin d'année, le maire a présenté le bilan de l'année 2010 et les projets 2011.

Les convives sont ensuite passés à la dégustation du repas, préparé par M. Duguy. Au menu de ce repas gargantuesque : petits fours et apéritif, velouté d'asperges, marmite de la mer, civet de chevreuil, offert gracieusement par la société de chasse Saint-Hubert, trou du milieu, rôti de veau de Chalais sauce aux morilles et ses légumes, salade, fromages et enfin le dessert : aumônière glacée sauce chocolat, le tout arrosé de champagne...

Ce repas s'est clôturé aux alentours de 16 h 30, au moment où le Père Noël est venu porter ses cadeaux aux enfants de la commune. Toutes les générations ont ainsi pu se rencontrer pour un moment convivial : le spectacle de Noël.



*Une salle comble et bien décorée.*



*L'animation musicale par le groupe Vox Populi.*

## Noël des enfants le 19 décembre

Le Père Noël est passé à Rioux-Martin le dimanche 19 décembre ; comme à son habitude, il a troqué ses rennes contre Mélodie, la ponette de l'association ATRAIT. Les enfants ont ainsi pu se promener dans la calèche avec le Père Noël autour des jardins de la mairie et poser pour le plus grand bonheur des parents.

Suivi des enfants, le Père Noël a ensuite pris sa hotte et s'est rendu dans la salle des fêtes, pour la distribution de ses cadeaux.

Les enfants, les parents et les personnes présentes au repas ont pu assister au spectacle proposé par la troupe « ACTion Animation Production ». Le conte, raconté sous forme de théâtre, a fait participer petits et grands.

Cet après-midi festif s'est terminé autour d'un goûter, où toutes les personnes étaient invitées à partager apéritif et chocolats.



*L'arrivée du Père Noël.*



*Le spectacle des enfants.*

# Les associations : moteur du dynamisme communal

## « Un Autre Regard en Argentonne »

Jeux intervillages 2010 : plusieurs membres de l'association n'ont pas hésité à mouiller le maillot pour représenter notre commune aux jeux intervillages 2010, organisés par Brie, et au pied levé !

En plus de la randonnée du Brin d'aillet, organisée le 1<sup>er</sup> mai, l'association « Un Autre Regard en Argentonne » a organisé deux manifestations dans le courant du deuxième semestre 2010 :

**Le traditionnel concert gratuit du groupe Arpeggione dans l'église de Rioux-Martin, organisé le 26 septembre 2010.** L'église était comble pour la 19<sup>e</sup> édition de ce concert de musique classique. Au programme, morceaux choisis de Vivaldi, d'Egar, de Haendel et d'Avison, admirablement interprétés par l'ensemble à cordes girondin.

2011 sera la 20<sup>e</sup> édition de ce concert, nous espérons pouvoir vous proposer un après-midi musical exceptionnel.

Rendez-vous à l'église le dimanche 25 septembre 2011.

**La foire automnale, le dimanche 3 octobre 2010,** en remplacement du marché automnal, avec cette année une nouveauté : un vide-grenier a été organisé en parallèle de la foire avec les artisans et producteurs du cru.

Les repas préparés par l'association, avec des produits de saison, ont remporté un vif succès.

La journée a été rythmée par la musique d'un artiste local, Denis Aguera : jazz, rock...

Le soleil radieux a accompagné les visiteurs au long de la journée, qui ont pu déambuler autour des nombreux stands : produits locaux, démonstrations d'artisans, baptêmes en calèche, vide-grenier...



La joyeuse équipe d'« Un Autre Regard ».

Cette journée, comme tous les ans, fait revivre notre belle commune. Rendez-vous pris pour cette année : le dimanche 2 octobre 2011.

L'association accueille toujours de nouveaux adhérents ; si vous avez envie de participer à la vie locale, n'hésitez pas à venir nous rejoindre (présidente : Mme Joëlle Mercadé, tél : 05 45 98 13 73).

## Chantier d'insertion « PASS Sud Charente »

Vous connaissez les travaux réalisés par le chantier d'insertion PASS Sud Charente, mais connaissez-vous son fonctionnement ?

PASS Sud Charente est une association loi 1901, ayant pour but la réinsertion sociale et professionnelle des personnes du Pays Sud Charente, qui prétendent aux minima sociaux (RSA). Ces personnes sont en contrat CUI CAE (contrats aidés par le Conseil général et l'État) à 26 h/semaine, pour une durée de 2 ans maximum.

Ce contrat est un « tremplin » vers une activité professionnelle durable, il permet à des personnes éloignées de l'emploi de s'en rapprocher de nouveau.

Cette réinsertion se fait par le biais d'activités économiques, réalisées pour les partenaires de l'association. En plus de la commune de Rioux-Martin, membre fondateur de PASS, on trouve le SIAH du Bassin de la Tude et du Né, les associations ASCAC (Jumping de Chalais), ATRAIT, Un Autre Regard en Argentonne et ASAI de Rioux-Martin (irrigants) et la Communauté de communes du Pays d'Aubeterre. Les activités réalisées sont essentiellement extérieures (même en hiver), variées et techniques (utilisation d'outils thermiques pour les espaces verts). Ces activités sont toujours encadrées par des professionnels, salariés de l'association, qui les forment sur les postes de travail (M. Alban Lucas et M. Emmanuel Stefanini).



La foire automnale 2010.



La réinsertion se fait aussi au niveau social, par un suivi régulier avec l'accompagnatrice socioprofessionnelle, Mlle Aurélie Marchadier. Elle suit leur évolution au sein de l'équipe, les aide au niveau administratif, met en place des formations individuelles ou collectives, organise des réunions et des temps d'échanges...

PASS Sud Charente est administrée par un bureau et un conseil d'administration, qui se réunissent plusieurs fois par an afin de décider de la politique associative à suivre. Le président est, depuis 2004, M. Gaël Pannetier. Un comité de pilotage, qui réunit tous les partenaires de l'association, est organisé une fois par an, afin de faire le bilan des activités et le bilan financier.

## L'attelage à Rioux-Martin: ATRAIT



L'association d'attelage de Rioux-Martin ATRAIT a organisé et a participé à de nombreuses manifestations cette année.

Ne possédant aucun moyen de transport, nous ne pouvons malheureusement participer qu'aux manifestations très locales sur les communes voisines d'Yviers ou Chalais.

Depuis la dernière parution du journal communal en juillet 2010, l'ATRAIT a :

- ✓ participé à la **fête annuelle d'Yviers** le dimanche 18 juillet 2010, en organisant avec succès des baptêmes en calèche tout l'après-midi, sous un soleil radieux ;
- ✓ participé au **Jumping International du Sud Charente**, organisé par l'ASCAC du 6 au 8 août 2010. Nous y avons organisé des baptêmes en calèche pendant 2 jours pour les enfants venus admirer les concours de saut d'obstacles ;
- ✓ organisé sa **journée portes ouvertes**, le dimanche 19 septembre 2010. Grâce à la participation des adhérents et de leurs chevaux, nous avons pu offrir aux visiteurs des promenades en calèche dans la commune de Rioux-Martin, ainsi que des baptêmes avec Mélodie dans la carrière. Cet après-midi festif s'est terminé autour d'un pot de l'amitié avec les membres du conseil municipal ;
- ✓ participé à la **Foire automnale**, organisée à Rioux-Martin le 3 octobre 2010 par l'association « Un Autre Regard en Argenton ». Baptêmes en calèche autour de la foire ;
- ✓ participé au **Noël de Rioux-Martin** le dimanche 19 décembre 2010, en amenant le père Noël en calèche jusqu'à la salle des fêtes, et en offrant de petits baptêmes aux enfants.

En plus des manifestations locales auxquelles l'ATRAIT participe, les membres de l'association se réunissent tous les samedis matin, à partir de 9 h 30, pour travailler les chevaux de l'association (Mélodie la ponette et Osco le trotteur), entretenir le site et le matériel, réparer les clôtures...

L'association continue d'accueillir les randonneurs, nous avons reçu 3 groupes cette année, qui ont beaucoup apprécié les infrastructures communales et les chemins de randonnée autour de Rioux-Martin. Elle accueille également en pension, à l'année, les chevaux des membres de l'association. Le soin, l'alimentation et l'entretien des chevaux restent à la charge des propriétaires.

**L'association tourne un peu au ralenti en hiver, mais dès les beaux jours n'hésitez pas à venir nous rejoindre, pour découvrir l'attelage et les nombreux sentiers de randonnée de la commune !!**

### Pour nous contacter :

- Lisa Mouclier: 06 27 75 24 49
- Géraldine Nadaud: 06 76 41 74 83
- Laure Denquin: 06 13 72 54 12
- Mairie de Rioux-Martin: 05 45 98 19 04

### En 2011, sont prévus :

- ✓ l'assemblée générale de l'association, avec les comptes rendus financier et d'activité de l'année 2010, le renouvellement du bureau et les projets pour l'année 2011. Cette réunion est prévue le 27 janvier 2011 à 18 h 30 ;
- ✓ la poursuite de la participation aux manifestations communales et locales ;
- ✓ l'organisation de la journée portes ouvertes et de journées de randonnées attelées et montées sur le territoire.

**Bonne année 2011**

La présidente,  
Lisa MOUCLIER



La fête d'Yviers en juillet 2010.



L'accueil des randonneurs.

## « Rendez-vous aux jardins », le jardin nourricier, du 3 au 5 juin 2011

La thématique choisie pour l'édition 2011 de *Rendez-vous aux jardins*: « Le jardin nourricier » nous propose de réfléchir au jardin qui nourrit le corps et l'esprit. Les nourritures terrestres sont produites dans les potagers, les vergers, les jardins maraîchers et tous les jardins d'utilité mais également dans de nombreux domaines où l'économie domestique joue un rôle important. Certains potagers ou vergers conservatoires permettent de faire connaître les variétés anciennes, les fruits et les légumes oubliés.



Ces fruits de la terre ont été dès leur origine le territoire d'une ingéniosité tressée de nécessité et de voyages, de faim et de gourmandise, de rêves et de souvenirs d'enfance qui ont donné naissance à de nombreuses variétés comestibles magnifiées par la cuisine.

Une grande inventivité est mise en œuvre dans ces jardins de tous les jours qui peuvent également jouer un important rôle social, qu'ils soient jardins familiaux, d'insertion ou collectifs ; ils sont un enjeu contemporain et sociétal.

Au commencement, il y a toujours un jardin, jardin des Hespérides ou d'Éden où l'on trouve des pommes d'or et des arbres de la Connaissance. Qu'il soit persan ou de couvent, le jardin nourrit également notre âme et notre esprit.

**Rendez-vous au jardin de la Lézardière, du 3 au 5 juin 2011, ainsi que les 12 et 13 juin (Jardiniers de France) pour admirer des carrés d'aromatiques (rares) du monde entier et Médiévals.**

Coordonnées :

Le Bourg - 16210 Rioux-Martin.

M. Yves-Michel Foucaud, tél. : 05.45.98.14.04

Mail : lalezardiere3@wanadoo.fr

Site internet : <http://jardin-de-lalezardiere.moonfruit.fr>

## Saint-Hubert Club Chalaisien

L'association du Saint-Hubert Club Chalaisien, société de chasse occupant le 1<sup>er</sup> rang en Charente en surface, regroupe sept communes (Rioux-Martin, Chalais, Yviers, Sauvignac, Médillac, Bazac et Saint-Avit).

Une volière anglaise (volière sans fermeture en haut) a été construite par les chasseurs depuis 5 ans pour le développement du faisan commun (rouge). On peut admirer ces volatiles qui s'implantent en nidifiant car ils sont interdits de tir par arrêté préfectoral.

L'association donne du chevreuil à chaque commune pour le repas des aînés et distribue une grande partie aux propriétaires.

Tout le long de l'année, des manifestations sont organisées pour boucler le budget du mieux possible.

Celles de l'année 2010 :

- 23 et 24 janvier 2010 : concours AFACCC chasse sur lapin
- 20 et 21 février 2010 : concours AFACCC chasse sur lièvre et chevreuil
- 27 mars 2010 : soirée poule au pot
- 11 avril 2010 : banquet annuel à la salle des fêtes
- 22 mai 2010 : journée pêche à la truite avec soirée
- 1<sup>er</sup> juin 2010 : loto à la salle des fêtes de Chalais
- 20 juin 2010 : « la Saint Hubérienne », randonnée VTT, marche et équestre avec la participation de l'ATRAIT
- 10 et 11 juillet 2010 : ball-trap avec nocturne sur le terrain de chez Birot
- 31 juillet 2010 : rando marche nocturne avec repas le long du parcours
- 13 novembre 2010 : soirée entrecôte
- 27 novembre 2010 : concours Centrale canine sur lapin
- 26 décembre 2010 : loto à la salle des fêtes de Chalais

Les manifestations prévues en 2011 :

- 19 février 2011 : soirée sanglier à la broche au local
- 11, 12 et 13 mars : concours coupe de France Centrale canine chasse sur lapin
- 10 avril 2011 : banquet annuel à la salle des fêtes
- 22 avril 2011 : loto à la salle des fêtes de Chalais
- 21 mai 2011 : journée pêche à la truite avec soirée à 20 h 30
- 18 juin 2011 : « la Saint Hubérienne » 2<sup>e</sup> randonnée VTT, marche et équestre avec repas au local à 13 h 00
- 9 et 10 juillet 2011 : ball-trap avec nocturne et repas
- 22 juillet 2011 : rando marche nocturne avec repas le long du parcours
- 1<sup>er</sup> octobre 2011 : soirée cagouilles au local
- 19 novembre 2011 : soirée entrecôte au local
- 29 décembre 2011 : loto à la salle des fêtes de Chalais



Bagage et lâcher de faisans à la volière.



Départ de la marche nocturne.



Halte plat entrée marche nocturne.



Halte grillades marche nocturne.

## Association Syndicale Autorisée (ASA) des Belettes

Comme le temps passe vite...! Ou bien c'est peut-être nous qui passons...? En effet le 1<sup>er</sup> août 1986, un incendie provoqué par un transport de paille détruisait plus d'une centaine d'hectares de forêt sur notre territoire, dont une parcelle de 4 hectares reboisée en 1978 partie en fumée.

Suite à cette catastrophe et à une procédure qui a duré plusieurs années, un remembrement a été réalisé, ayant pour but d'éliminer le petit parcellaire.



Une association de propriétaires s'est créée. Les surfaces des propriétaires vont de 63 ares à plus de 22 hectares, c'est une association syndicale autorisée de reboisement (ASA des Belettes).

La tempête de décembre 1999 a emporté plus de 80% de notre forêt.

Nous avons actuellement 92 hectares de forêt (principalement des résineux) qui ont été replantés, avec obligation d'entretien pendant les 15 premières années.

La forêt c'est du long terme, c'est un investissement pour les générations à venir. Si tout va bien, le revenu de l'exploitation forestière sera obtenu en 2060-2070, avec deux éclaircies avant : une à 15 ans et l'autre à 25 ans.

Mais la forêt n'est pas seulement un enjeu économique, elle est aussi indispensable pour notre environnement car elle joue un rôle dans la régulation du climat, dans l'amélioration et la stabilité des sols ainsi que dans la conservation des espèces sauvages, animales et végétales.

*Le président de l'ASA*  
Marc ROUX

## Activité gymnique à Rioux-Martin

Pour la 2<sup>e</sup> année consécutive, une équipe constituée d'une majorité de retraités de la commune participe à une session d'exercices physiques favorisant l'entretien de la forme.

Elle se déroule dans la salle de réunion de la mairie de Rioux-Martin tous les mardis matin. C'est par l'intermédiaire de la Mutualité sociale agricole que s'est constituée cette équipe. La MSA nous avait en effet proposé au départ trois programmes auxquels nous avons participé activement :

- Hiver 2007-2008 : les clés du bien vieillir, avec pour thèmes : l'alimentation, le sommeil, le bien-être physique et le bon usage des médicaments.
- Hiver 2008-2009 : les ateliers mémoire.
- Hiver 2009-2010 : l'activité gymnique adaptée à notre âge.

Suite à cette dernière session, tous ceux qui y avaient participé ont demandé à pouvoir poursuivre durant l'hiver 2010-2011.

Nous sommes cette année une équipe de 14, nombre maximum pour pouvoir participer pleinement pendant une heure à des exercices d'assouplissement et d'équilibre.

C'est l'association S.I.E.L. Bleu, avec Nicolas son animateur, qui est responsable de cette session. Elle va durer jusqu'à fin mars 2011, pour une participation financière de 50 € par participant/session.

Nous remercions bien chaleureusement la municipalité de nous avoir accordé cette salle de réunion à titre gratuit.

Michel BARLAAM

### ÉTAT CIVIL 2010

Naissance de DUFRENOY Aaron, né le 6/06/2011

Mariage de COIFFARD Marie-Claude et de MENGELLE Jean-Marc le 10/07/2010

Quatre personnes originaires, ou ayant vécu à Rioux-Martin sont décédées cette année :

AFFERTON James,  
DELAPIERRE Margueritte,  
GUIBERT Martine, épouse NOËL,  
MARTIN Marylis, épouse CADAUGADE.

## Urbanisme

### ❖ Les documents d'urbanisme

– **Permis de construire** : c'est un document administratif qui donne les moyens à l'administration de vérifier qu'un projet de construction respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur. Ce document obligatoire pour les travaux de grande importance ne doit porter que sur les biens immobiliers. D'une manière générale, les constructions nouvelles sont par principe soumises à permis de construire, même lorsqu'elles ne comportent pas de fondations, du moment qu'elles font plus de 20 m<sup>2</sup> de surface hors œuvre brute. Le permis de construire pour les constructions de plus de 170 m<sup>2</sup> doit être réalisé par un architecte.

Les constructions existantes sont soumises à permis de construire pour l'agrandissement d'un bâtiment lorsque l'opération vise à créer plus de 20 m<sup>2</sup> de SHOB et pour le changement de destination d'un bâtiment (transformation d'une grange en maison d'habitation).

– **Déclaration préalable** : c'est un document administratif qui donne les moyens à l'administration de vérifier qu'un projet de construction respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur.

Ce document est obligatoire pour les travaux de faible importance. Il est demandé pour les constructions nouvelles créant une surface hors œuvre brute (SHOB) supérieure à 2 m<sup>2</sup> et inférieure ou égale à 20 m<sup>2</sup> et pour les modifications de l'aspect extérieur d'un bâtiment.

– **Permis de démolir** : c'est une autorisation administrative qui doit être obtenue préalablement à la démolition partielle ou totale d'un bâtiment.

Il est exclusivement destiné à empêcher les démolitions des constructions situées dans un secteur protégé au titre du patrimoine architectural, urbain ou paysager.

Lorsque ces démolitions dépendent d'un projet de construction ou d'aménagement, la demande de permis d'aménager ou de permis de construire permet aussi de demander l'autorisation de démolir.

– **Certificat d'urbanisme** : c'est un acte administratif qui indique l'état des règles d'urbanisme applicables pour un terrain donné. Il délivre une information sur la constructibilité et sur les droits et obligations attachés à ce terrain. Le certificat d'urbanisme n'est pas une autorisation, il ne remplace pas le permis de construire.

Ces documents sont délivrés gratuitement. Vous pouvez venir les chercher en mairie ou les télécharger sur le site : <http://www2.equipement.gouv.fr/formulaires/formdomains.htm>. Une fois complétés, ils sont à déposer en plusieurs exemplaires à la mairie de Rioux-Martin. La secrétaire de mairie vérifiera avec vous que le dossier soit bien complet. Il n'existe pas de document d'urbanisme sur la commune (carte communale, POS, PLU), c'est donc l'État, par le biais de l'Unité territoriale de Barbezieux (ex-DDE), qui instruit les dossiers.

**Attention** : l'église de Rioux-Martin est inscrite aux Monuments historiques, ce qui implique des règles particulières pour les constructions et rénovations dans un périmètre de 500 m<sup>2</sup> autour du bâtiment. L'église de Médiillac est également inscrite aux Monuments historiques, et les villages de Guildon, le Chiffre et Roche sont donc concernés par ce périmètre protégé. L'architecte des Bâtiments de France est alors consulté et donne un avis sur chaque dossier qui serait inscrit dans ce périmètre.

### ❖ Les demandes faites sur la commune en 2010

4 permis de construire (2 pour des constructions de maisons, 1 pour la construction d'un garage et 1 pour la rénovation d'une grange).

1 permis de démolir, déposé par la mairie pour la démolition d'une partie de la grange de Chez Martin.

8 déclarations préalables (3 pour l'installation de panneaux photovoltaïques, 1 pour la division d'un terrain, 1 pour la construction d'une murette, 1 pour des changements d'huisseries et 2 pour la construction d'un abri de jardin).

18 certificats d'urbanisme (dont 14 CU informatifs, réalisés lors de ventes et 4 CU opérationnels, réalisés pour savoir si le terrain est constructible ou pas).

## Horaires d'ouvertures de la mairie

Les horaires d'ouverture de la mairie de Rioux-Martin restent inchangés. Elle est ouverte :

- le mardi de 9 h 00 à 12 h 00,
- le jeudi de 9 h 00 à 12 h 00,
- le vendredi de 9 h 00 à 12 h 00.

Sont là pour vous accueillir et vous renseigner :

– Mme Annick Moreau, en charge de la comptabilité, des élections, de l'urbanisme, de l'état civil et du social,

– Mlle Géraldine Nadaud, en charge des projets communaux et de la communication (site internet, journal communal)

Les permanences de M. le Maire, Denis Giorgessi, sont en principe les mêmes jours à partir de 11 h. Mais pour le rencontrer il est préférable de prendre rendez-vous.

En principe, la mairie est toujours ouverte. En cas de pont ou de fermeture exceptionnelle, un avis sera affiché sur le panneau à l'extérieur de la mairie. En cas d'urgence, le numéro du maire et de ses adjoints sera inscrit.

### ❖ Les coordonnées de la mairie sont :

• Adresse : Mairie, le Bourg, 16210 Rioux-Martin. Il n'y a pas de boîte aux lettres à la mairie (ça ne devrait pas tarder...), en attendant, vous pouvez poster vos courriers chez M. le Maire, dans le bourg.

Téléphone : 05 45 98 19 04 (pas de répondeur téléphonique) – Fax : 05 45 98 21 08

Adresse e-mail : [rioux-martin@orange.fr](mailto:rioux-martin@orange.fr)

Site internet : <http://rioux-martin.monclocher.com/>

Le site internet est mis à jour régulièrement, n'hésitez pas à venir le consulter afin de connaître les dernières actualités de la commune : réunions et comptes rendus des conseils, appels d'offres, manifestations, informations légales, photographies...

**La municipalité de Rioux-Martin souhaite la bienvenue à tous les nouveaux arrivants sur la commune.** N'hésitez à venir vous présenter en Mairie, vous pourrez vous inscrire sur la liste électorale de Rioux-Martin, rencontrer les élus, récupérer des journaux communaux, des poches jaunes,...

Nous vous donnons un livret d'accueil qui vous expliquera le fonctionnement de la collectivité, les différentes associations, les artisans, les commerçants ambulants...



# Quelques rappels administratifs

## 1<sup>er</sup> janvier 2011 : immatriculation des cyclomoteurs d'occasion

Les propriétaires des cyclomoteurs d'occasion de moins de 50 cm<sup>3</sup> mis en circulation avant le 1<sup>er</sup> juillet 2004 doivent procéder à l'immatriculation de leur cyclomoteur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011 s'ils souhaitent circuler sur les voies publiques avec ces cyclomoteurs.

### ❖ Où immatriculer ses cyclomoteurs ?

Les propriétaires peuvent faire immatriculer leur cyclomoteur partout en France, quel que soit le lieu de domicile, auprès de la préfecture de leur choix. Un certificat provisoire d'immatriculation, valable un mois et comportant le numéro du Système d'immatriculation des véhicules (SIV), est d'abord remis afin de leur permettre de circuler immédiatement avec leur cyclomoteur. Les propriétaires reçoivent ensuite, dans un délai d'un mois au maximum, leur certificat d'immatriculation à domicile par envoi postal sécurisé. Le numéro d'immatriculation est attribué à vie au cyclomoteur, comme pour les autres véhicules. La délivrance du certificat d'immatriculation pour un cyclomoteur est gratuite.

### ❖ Liste des pièces justificatives à fournir

L'immatriculation des cyclomoteurs nécessite la production des pièces suivantes :

- la demande de certificat d'immatriculation,
- les justificatifs d'identité et d'adresse,
- le justificatif de propriété (certificat de cession ou facture établie par le vendeur),

Si l'utilisateur ne dispose pas du certificat de conformité original, il doit présenter en lieu et place soit le duplicata du certificat de conformité délivré par le constructeur ou son représentant en France, soit la facture du véhicule (sous réserve qu'elle comporte au moins le genre, la marque, le type et le numéro d'identification du véhicule), soit l'attestation d'assurance (sous réserve qu'elle comporte au moins le genre, la marque, le type et le numéro d'identification du véhicule).

Afin de faciliter le traitement des demandes d'immatriculation en préfecture, les propriétaires de cyclomoteurs anciens sont invités, dans tous les cas, à se munir d'une attestation d'assurance du véhicule en cours de validité, complétée dans la mesure du possible de la présentation des attestations d'assurance des 3 années précédentes. Une attestation sur l'honneur certifiant la propriété du cyclomoteur peut le cas échéant être demandée par la préfecture.

À noter que ces cyclomoteurs peuvent être immatriculés ultérieurement à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2011 (mais avant toute utilisation sur les voies publiques).

## Cadastre.gouv.fr : ma parcelle sur internet

Le plan cadastral français disponible en ligne est composé de 602 746 feuilles de plan aux formats image ou vecteur.

Ce service vous permet de rechercher, consulter et commander ces feuilles de plan.

Pour y accéder : taper sur un moteur de recherche : <http://www.cadastre.gouv.fr>

• Sur la page d'accueil : saisir le nom de sa commune : **Rioux-Martin (ne pas oublier le trait d'union)**.

- Vous accédez alors à la page « **résultat de votre recherche** »
- Cliquer ensuite sur la ligne : **Tableau d'assemblage**, afin d'accéder à l'ensemble du plan de la commune.
- Vous pourrez alors choisir la section cadastrale que vous désirez.
- Une fois la section trouvée, fermez la fenêtre avec le plan d'assemblage, pour revenir à la page « **résultat de**

**vos recherches** » et cliquez sur la ligne : « **Voir toutes les feuilles de la commune** (26 feuilles) »

• Sélectionner alors la feuille correspondant à la section recherchée.

Exemple : je sélectionne la **feuille 000 A 09**, (le bourg)

• L'image de la section demandée s'affiche alors à l'écran. Vous pouvez déplacer la feuille, l'agrandir et l'imprimer. Pour cela, cliquer sur « **outils avancés** », « **imprimer** » et « **extrait de plan** ». Un cadre bleu apparaît alors sur la feuille cadastrale. Vous pouvez le déplacer pour sélectionner les parcelles recherchées. La zone de texte sous le dessin permet de choisir l'échelle du plan, le format du papier, son orientation... Une fois tous les critères complétés, cliquer sur « **aperçu et édition (PDF)** ». Une nouvelle fenêtre s'ouvre avec votre plan au format PDF. Vous pouvez l'imprimer et le sauvegarder.

Pour les personnes qui ne possèdent pas internet et qui souhaitent obtenir le plan de leurs parcelles, vous pouvez venir les consulter en mairie aux jours et heures d'ouverture au public. La secrétaire pourra vous imprimer les plans demandés.

## Droit de préférence des propriétaires de terrains boisés. Version en vigueur au 12 janvier 2011. Article L514-1 du Code Forestier

Les propriétaires, tels qu'ils sont désignés sur les documents cadastraux, d'une parcelle boisée contiguë à une autre parcelle boisée, classée au cadastre en nature de bois et d'une superficie totale inférieure à quatre hectares, bénéficient d'un droit de préférence en cas de vente de cette parcelle et de cession de droits indivis ou de droits réels de jouissance relatifs à celle-ci.

Le vendeur est tenu de notifier aux propriétaires des parcelles contiguës visées au premier alinéa le prix et les conditions de la cession projetée. La notification peut être opérée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par remise contre récépissé.

Lorsqu'une parcelle contiguë appartient à plusieurs personnes, la notification à l'une seule d'entre elles suffit.

Tout propriétaire d'une parcelle boisée contiguë dispose d'un délai d'un mois à compter de cette notification pour faire connaître au vendeur, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par remise contre récépissé, qu'il exerce son droit de préférence aux prix et conditions qui lui ont été notifiés.

Lorsque plusieurs propriétaires de parcelles contiguës exercent leur droit de préférence, le vendeur choisit librement celui auquel il souhaite céder son bien.

Le droit de préférence n'est plus opposable au vendeur en l'absence de réalisation de la vente dans un délai de deux mois à compter de la réception de la déclaration d'exercice de ce droit dans les conditions mentionnées au quatrième alinéa.

Le droit de préférence s'applique aux ventes de **parcelles boisées et classées au cadastre en nature de bois de moins de 4 hectares**, intervenant à compter du **29 juillet 2010**, avec **6 exceptions** :

- vente au profit d'un **propriétaire de parcelle contiguë en nature de bois** ;
- cession dans un souci **d'amélioration de la structure foncière** (aménagement foncier agricole et forestier ex-remembrement, échanges et cessions amiables d'immeubles ruraux...) ;
- vente dans le cadre d'un **projet déclaré d'utilité publique** ;
- vente dans le **cadre familial** ;
- cession portant sur des **droits indivis** et intervenant **entre co-indivisaires** ;
- cession **entre nu-propriétaire et usufruitier** d'une même parcelle.